

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2026



L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	30
Membres représentés	5
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Anne-Marie PETITPEZ
Date de la convocation des conseillers	17 Juin 2026
Date de l'affichage de la convocation	17 Juin 2026



PRÉSENTS :

Madame Caroline DIGARD, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**

Monsieur Rachid BENYAHIA, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amin BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Nathalie BONNAFFÉ, Monsieur Vincent CAMUS, Madame Achata TRAORÉ, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Madame Pryscillia BRACH, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU, Madame Clémence CHAMOUSSET, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Monsieur Pascal GIACOMEL
Monsieur Daniel ARNOUD donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Madame Sandrine CHAMBARETAUD donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Anissa TRIKI donne pouvoir à Monsieur Vincent CAMUS
Monsieur Hassan FERE donne pouvoir à Madame Clémence CHAMOUSSET

OBJET : Retrait de la délibération n° 2026-30/03-22 du 30 mars 2026 relative à la désignation des représentants du conseil municipal de Villeparisis au sein du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Haute et de la Basse Beuvronne (SIBHBB)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu la délibération n° 2026-30/03-22 du conseil municipal de Villeparisis en date du 30 mars 2026 relative à la désignation des représentants du conseil municipal de Villeparisis au sein du Syndicat Intercommunal du Bassin, de la Haute et de la Basse Beuvronne (SIBHBB),
Vu le courrier des services de la Préfecture en date du 21 mai 2026 dans le cadre du contrôle de légalité ;
Vu l'avis de la commission des finances en date du 15 juin 2026,

Considérant qu'il ressort des observations préfectorales que la compétence de désignation des membres du SIBHBB relève juridiquement d'une délibération de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et non de la Commune;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de retirer la délibération précitée afin d'assurer la conformité des actes de la commune au cadre légal applicable ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

RETIRE La délibération n° 2026-30/03-22 du 30 mars 2026 ci-dessus précitée.

Article 2 :

PREND ACTE que la désignation des représentants du conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal du Bassin, de la Haute et de la Basse Beuvronne (SIBHBB) relève d'une délibération de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, au Trésorier Principal, et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Anne-Marie PETITPEZ Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260625-26_12740-DE
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026